

En ce qui concerne les dépenses d'administration (telles que définies à l'annexe B de l'entente relative au FDT), y incluant les dépenses d'administration de l'organisme délégataire le cas échéant, compléter l'information demandée pour l'année qui fait l'objet du rapport :

	Contribution FDT				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Personnel administratif	11 125,00	8 900,00	0,00	0,00	0,00
Élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11 125,00	8 900,00	0,00	0,00	0,00